

Exemples d'utilisation du Programme de remboursement des taxes foncières

Exemple 1 : la réalisation d'un plan d'aménagement forestier

Il est difficile pour un propriétaire forestier d'amorcer des travaux sylvicoles s'il ne connaît pas les multiples potentiels de son lot boisé. La réalisation d'un plan d'aménagement forestier par un ingénieur forestier permet d'identifier ces potentiels et les actions à entreprendre pour les mettre en valeur. Le Programme de remboursement des taxes foncières finance une partie des coûts de réalisation de ce plan. Actuellement, environ 60 000 propriétaires forestiers disposent de cet outil de gestion.

Exemple 2 : des travaux de récupération d'arbres

Il arrive qu'un boisé soit affecté par une épidémie d'insectes, un verglas ou une tempête de vent. Le propriétaire voit alors des peuplements forestiers détruits, ses investissements sylvicoles compromis et doit entreprendre des travaux pour récupérer les arbres en perdition. Ces travaux sont difficiles à réaliser et présentent un fort risque d'accident en raison des arbres renversés. Le Programme permet la récupération de ces arbres pour la vente aux usines de transformation du bois, plutôt que leur perte en forêt.

Exemple 3 : le reboisement et la remise en production

Dans certains cas, les essences recherchées par l'industrie forestière tardent à s'établir dans les boisés. On peut rencontrer cette situation dans le cas des friches ou lorsque la forêt a nécessité la récupération d'arbres en perdition. Le reboisement de ces superficies permet de rétablir le potentiel forestier du boisé, d'accroître sa productivité et de raccourcir le temps nécessaire pour produire du bois destiné aux marchés de la transformation du bois.

Exemple 4 : une plantation à éclaircir

L'éclaircie est un travail sylvicole nécessaire pour atteindre le plein potentiel d'une plantation forestière. Il est possible de réaliser des éclaircies commerciales vers les 25 ans et 40 ans d'âge de la plantation. Elles précéderont la récolte finale qui sera réalisée aux alentours de 60 ans. Ces travaux permettent d'améliorer la qualité du bois produit. Il est important que ce travail soit réalisé avec minutie afin de ne pas endommager les arbres sur pied qui constituent le capital forestier en croissance. Actuellement, les plantations forestières réalisées dans les années 80, nécessiteraient ce travail d'éclaircie.

Exemple 5 : des travaux de jardinage

Les travaux de jardinage permettent de maintenir la structure d'un peuplement forestier en conservant les meilleures tiges dans toutes les classes d'âge au détriment des arbres de mauvaise qualité. Ce travail sylvicole est considéré comme un investissement puisqu'il assure la productivité et l'amélioration de la qualité des tiges au fil du temps.

Exemple 6 : accroître la sylviculture dans l'ensemble des régions

Les programmes gouvernementaux de soutien à l'aménagement forestier sont répartis inégalement entre les régions du Québec. Le Programme de remboursement des taxes foncières permet de rééquilibrer les investissements sylvicoles à travers le Québec puisque tous les propriétaires forestiers peuvent y participer, peu importe leur localisation. Ainsi, le nombre de propriétaires forestiers pouvant contribuer aux investissements sylvicoles sera augmenté au profit des régions du Québec qui profiteront d'un accroissement des investissements privés dans leur localité.